

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 novembre 2006  
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à compter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à compter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à compter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à compter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

#### **ABSENT :**

M. CORDOBA Aimé

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Budget Principal - Amortissement des biens immobiliers et mobiliers affectés à l'activité compostage des déchets verts - Inscription d'une dotation exceptionnelle sur l'exercice 2006 - Décisions - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 95/617 en date du 2 juin 1995, le Conseil de Communauté a autorisé son président à signer un marché d'Entreprise de Travaux Public (METP) avec la société B.T.P.S. Services, pour la construction et l'exploitation d'un centre de compostage des déchets verts au lieu-dit Touban à Saint Médard en Jalles.

Ce marché, signé le 22 juin 1995 pour un montant total de 40.703.520 francs, soit 6.205.211,62 euros, prévoit que la Communauté verse à la société B.T.P.S. une redevance annuelle destinée à couvrir l'annuité d'emprunt affectée au financement des investissements.

Le montant initial de la dette envers B.T.P.S., inscrit au budget en 1997 pour un montant total de 12.840.140 F, soit 1.965.394,07 euros, correspond à la réalisation des immobilisations incorporées dans l'actif communautaire sous les numéros d'inventaire suivants :

N° inventaire	immobilisation	compte	Durée amort.	Valeur d'origine	VNC au 31/12/2005
970454	Construction plateforme Touban	2138	Non amortissable	1.138.053,26	1 138 053,26
970382	Matériel technique	2158	5 ans	499.851,74	0,00
970248	Matériel de transport	2182	10 ans	327.489,07	65 497,78
				<b>1.965.394,07</b>	<b>1 203 551,04</b>

Par l'avenant n°2 au marché 95/617, signé le 15 octobre 2002, la redevance annuelle versée à la société B.T.P.S. a été augmentée pour tenir compte, entre autre, de la réalisation en 1997 de nouveaux investissements à hauteur de 207.770,30 euros.

Ces immobilisations, dont l'inscription à l'actif communautaire a été régularisée au Budget Supplémentaire 2006, se décomposent ainsi :

<b>Immobilisation</b>	<b>Compte</b>	<b>Durée amort.</b>	<b>Montant</b>
Travaux complémentaires sur la plateforme de Touban	2138	Non amortissable	80.869,30
Chargeuse HITACHI	2158	5 ans	126.901,00,
			<b>207.770,30</b>

En application de la délibération 96/788 du 25 octobre 1996 fixant les modes et durées d'amortissement des biens renouvelables acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, et en conformité avec les dispositions prévues par le décret n°96-253 du 13 juin 1996, seuls les matériels techniques et de transport ont fait l'objet d'un plan d'amortissement.

La plateforme de Touban figure à ce jour dans l'actif de la Communauté à sa valeur d'origine, sans que l'amoindrissement de sa valeur résultant de l'usage et du temps n'ait été constaté par l'application d'un amortissement, avec, pour conséquence une surestimation de sa valeur comptable.

En conséquence, afin de valoriser au plus juste ce bien qui restera affecté au process de valorisation des déchets verts dans le cadre du nouveau dispositif de gestion à mettre en place à l'issue du M.E.T.P., il est proposé de lui appliquer un amortissement exceptionnel de 1997, année de son immobilisation dans l'actif communautaire, à 2006 inclus.

A titre indicatif, le taux d'amortissement des bâtiments industriels préconisé par l'administration fiscale est de 5 %, ce qui équivaut à une durée d'amortissement égale à 20 ans.

Sur la base d'une durée d'amortissement de 20 ans appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 à la valeur totale de la plateforme, soit 1.207.243,42 euros, la quote-part d'amortissement à inscrire en dotation exceptionnelle au budget Principal sur 2006 peut être évaluée à 603.621,71 euros, soit une dotation égale à 10 annuités d'amortissement.

Par ailleurs, il est également proposé d'intégrer la chargeuse HITACHI dans l'actif communautaire pour sa valeur comptable d'origine puis de constater la dépréciation de ce matériel en service depuis plus de 5 ans, et, en conséquence, de comptabiliser une dotation exceptionnelle à hauteur de sa valeur d'origine, soit 126.901,00 euros.

Synthèse des amortissements exceptionnels à budgéter en 2006 :

Immobilisation	Durée amortissée.	Valeur d'origine	Dotation exceptionnelle 2006	VNC au 31/12/2006
Plateforme Touban	20 ans	1.207.243,42	603.621,71	603.621,71
Chargeuse Hitachi	5 ans	126.901,00	126.901,00	0,00
		1.334.144,42	<b>730.552,71</b>	603.621,71

L'inscription de cette dotation exceptionnelle au budget Principal se traduira par une dépense d'ordre de 730.552,71 euros au chapitre 042 en section de fonctionnement, et une recette d'ordre d'investissement au chapitre 040 pour le même montant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

**FIXER**, pour la plateforme de compostage des déchets verts de Touban, un amortissement linéaire d'une durée de 20 ans,

**DECIDER** de constater sur l'exercice 2006 un amortissement exceptionnel pour la plateforme de Touban afin de constater sa dépréciation à hauteur de 10 années d'amortissement, soit une dotation de 603.621,71 euros,

**DECIDER** d'amortir totalement la chargeuse Hitachi par une dotation exceptionnelle de 126.901,00 euros sur 2006 de manière à constater la dépréciation irréversible de ce matériel mis en service depuis plus de 5 ans,

**PREVOIR** les crédits correspondants à ces écritures d'ordre dans le cadre d'une prochaine décision Modificative afférente au présent exercice.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

?

M. HENRI HOUDEBERT

